



DEMANDE REDUCTION PREAVIS DE DEPART

Par **URGENTMERC**, le **08/08/2014** à **12:27**

Bonjour,

Cela fait 3 ans que je suis salariée en assistante syndic de copropriété dans le Maine et Loire, j'ai une opportunité sur la région Parisienne que je ne peux pas refuser avec des perspectives d'évolution très intéressantes et une meilleure rémunération etc j'ai le jour même de ma promesse d'embauche envoyé ma lettre de démission le 5 août car le poste est a pourvoir début septembre et j'ai réussi à négocier pour que mon futur employeur m'attende jusqu'au 5 août.

Deux jours plus tard, aucune réaction malgré ma lettre et le mail à mon responsable pour l'informer durant ses congés.

Je me rapproche du DRH qui ne peut pas prendre de décision mais m'informe que ma demande n'est pas recevable étant en congé et que je pourrais quitter l'agence un mois après ma reprise soit le 25 septembre

J'ai demandé au directeur une faveur en proposant des solutions en indiquant que je peux annuler mes vacances revenir travailler, etc mais sans réponse de leur part, il ne me répond pas ni au appel ni au mail j'ai besoin de connaître leur décision finale. Sachant que mon poste est totalement à jour et qu'il nous informe que le jour ou une assistante quittait l'entreprise elle ne serait pas remplacé car trop d'assistante

J'ai toujours été arrangeante pour eux je sais qu'ils sont dans leur droit mais pour 15jours près je risque de me retrouver au chômage

Mon nouvel emploi est celui de mes rêves je ne veux pas le louper c'est la chance de ma vie

J'essaye de négocier mais personne ne souhaite me répondre je risque pour 15jours un recours au prudhommes ? Sachant qu'ils ne me remplacent pas pendant 3 semaines de vacances je pense qu'ils sont vexés et veulent me faire perdre mon emploi.

Par **janus2fr**, le **08/08/2014** à **13:21**

Bonjour,

Votre nouvel employeur, conscient que vous avez un préavis à effectuer, est censé vous attendre. Sinon, pourquoi vous aurait-il engagé ? A moins que vous n'ayez pas joué franc-jeu et pas précisé que vous étiez déjà en poste...

Par **URGENTMERC**, le **08/08/2014** à **13:25**

Bonjour,

Si si, mais il n'a pas du prendre en compte sur le faite que je sois en congé et que cela décale mon préavis de deux semaines supplémentaires

Par **P.M.**, le **09/08/2014** à **09:23**

Bonjour,

De toute façon vous ne pouvez pas contraindre l'employeur à vous dispenser d'effectuer le préavis partiellement ou en totalité...